

L'art et la culture : de première nécessité !

L'Ufisc demande le maintien des taux de TVA pour les secteurs artistiques et culturels

Le 7 novembre dernier, le Premier Ministre, François Fillon, annonçait, dans le cadre du plan d'ajustement du déficit public, la modification de plusieurs taux de TVA, dont le relèvement du taux réduit de 5,5% à un taux intermédiaire de 7%, à compter du 1^{er} janvier 2012.

Cette disposition concernerait l'ensemble des produits actuellement soumis au taux réduit de 5,5%, à l'exception des produits de première nécessité (produits alimentaires, abonnements au gaz et à l'électricité, services aux personnes handicapées).

Pour l'Ufisc, l'art et la culture produisent des biens de première nécessité : elle appelle l'Etat à les considérer comme tels et à maintenir pour eux les règles actuelles de la TVA (taux réduit de 5,5%, ou super-réduit de 2,1% sur la billetterie des premières représentations de nouveaux spectacles vivants).

Les organisations membres de l'Ufisc rassemblent des entreprises non-lucratives de très petite taille qui assurent une permanence artistique sur l'ensemble du territoire Français. Augmenter le poids de la fiscalité indirecte sur les biens artistiques et culturels que produisent et diffusent ces entreprises les rendrait immédiatement plus chers et moins accessibles, en particulier aux plus démunis.

Sans compter que les dispositions fiscales concernant les biens artistiques et culturels ne généreraient que de très faibles retours budgétaires pour l'Etat, alors qu'elles frapperaient de façon dévastatrice les très petites entreprises artistiques et culturelles déjà largement fragilisées par la baisse des financements publics, le contexte économique contraint, et l'extrême concentration financière et institutionnelle qui profite aux grandes entreprises.

Paris, le 28 novembre 2011

UFISC – Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles

Fédération nationale des arts de la rue – Fédurok (Fédération des lieux de musiques amplifiées/actuelles) – SYNAVI (Syndicat National des Arts Vivants) – SCC (Syndicat du Cirque de Création) – FSJ (Fédération des Scènes de Jazz et des Musiques Improvisées) – CITI (Centre International pour les Théâtres Itinérants) – Le Chainon/ FNTAV (Fédération des Nouveaux Territoires des Arts) – Actes'If (Réseau solidaire de lieux culturels franciliens) – RIF (Confédération des réseaux départementaux de lieux de musiques actuelles/amplifiées en Ile de France) – SMA (Syndicat National des petites et moyennes structures à but non-lucratif de Musiques Actuelles) – Zone Franche (le Réseau des Musiques du Monde) – Membres associés : La FFEC (Fédération Française des Ecoles de Cirque) – La FRAAP (Fédération des Réseaux et Associations d'Artistes Plasticiens) – CD1D (fédération nationale de labels indépendants) - La Fédération des Acteurs « Culture-Multimédia ».

c/o Maison des Réseaux Artistiques et Culturels – 221 rue de Belleville – 75019 Paris - 01 42 49 53 64

contact@ufisc.org - www.ufisc.org - Siret 488 850 439 00024 - APE 9412Z